

Assemblée Générale – Lundi 11 décembre 2023

Hôtel Novotel Porte d'Orléans - PARIS

Projet de Procès-Verbal

Délégués présents :

Comité 75 (8 délégués – 24 voix), Comité 77 (2 délégués – 6 voix), Comité 78 (8 délégués – 25 voix), Comité 91 (2 délégués – 6 voix), Comité 92 (6 délégués – 19 voix), Comité 93 (5 délégués – 14 voix), Comité 94 (5 délégués – 15 voix), Comité 95 (4 délégués – 12 voix), licenciés individuels LIFB (1 délégué – 1 voix) **soit un total de 41 délégués (45,5%) représentant 122 voix (47,3%)**

Rappel des textes statutaires : pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit se tenir en présence d'au minimum 25% des délégués représentant 25% des voix.

Nombre de délégués et nombre de voix	Total Licences 2022-2023	Nombre de Délégués théorique	Nombre total de Voix théorique	Nombre de Délégués présents	Nombre de voix présentes
Ligue Ile-de-France	4	1	1	1	1
Comité Départemental 75	4 631	11	33	8	24
Comité Départemental 77	5 519	12	36	2	6
Comité Départemental 78	5 961	12	37	8	25
Comité Départemental 91	5 250	12	35	2	6
Comité départemental 92	5 949	12	37	6	19
Comité Départemental 93	2 575	9	22	5	14
Comité Départemental 94	4 152	11	30	5	15
Comité Départemental 95	3 476	10	27	4	12
Total	37 517	90	258	41	122

Membres du CA LIFB : Hugo ANEST (Président LIFB), Matthieu RIOILLIER (Trésorier LIFB), Paul ADAM (Vice-président LIFB en charge de l'accès au haut-niveau), Valérie CONTOZ (membre du CA), Didier JACQUEMIN (membre du CA), Arnold AKPLOGAN (membre du CA).

1974  2024
BADMINTON
Île-de-France

Présidents de Comités Départementaux : Didier JACQUEMIN (Comité 75), Nicolas GEFFROY (Comité 77), Ismaël AHOUNOU (Comité 93), Jérôme PISARZ (Comité 94), Loc GOPALAKRISNA (Comité 95)

Autres licenciés présents : Cécile RONGET (USC94), Michel PREVOT (Responsable CSOE)

Excusés : Adèle RABY (Vice-présidente LIFB), Sonia KACED (Vice-présidente LIFB), Brigitte VINCENT (Secrétaire Générale LIFB), Mathieu THOMAS (CA LIFB), Jonathan CASSIER (CA LIFB), François PONT-RIBEAU (délégué 77), Kevin WILLIAMS (délégué 77), Clémence ANQUETIL (déléguée 78), Xavier GILARDOR (délégué 78), Isabelle PINAUD (déléguée 78), Nathalie VRIELYNCK (Présidente Comité 78 / déléguée 78), Julien HENIN (délégué 91), Léa LECLOU (déléguée 91), Guillaume MORAINÉ (délégué 92), Patrick LEMERY (délégué 92), Maroussia GERUN (déléguée 93), Valentin GARIE (délégué 93), Albert LAUTENBERG (délégué 93), Marie GUIGNON (déléguée 94), Stéphane MASSE (délégué 94), Kevin RICHARD (délégué 94), Johan COUDENE (délégué 95), Guillaume LE PENNEC (Responsable de la CLOT), Hervé GOULIN (salarié LIFB), Michel TAALBA (salarié LIFB).

Personnalités excusées : Yohan PENEL (Président FFBaD), Patrick KARAM (Vice-Président Conseil Régional Ile-de-France), Evelyne CIRIEGI (Présidente du CROS Ile-de-France), Virginie THOBOR (Responsable-adjointe du pôle sport DRAJES Ile-de-France), Michel GODARD (Directeur CREPS IDF), Eric SALANOUBAT (Directeur Général FFBaD), Raphaële TERQUEM (AUDIT'RS)

Salariés LIFB : Amélie JEANPIERRE, Geoffrey DEVANLAY, Hélène TERRASSE, Laëtitia COTTE, Léo RETIF, Inès DIBILDOX, Clément GILLOT, Dorian BRACHET, Olivier DAUBE.

Ordre du jour :

- Assemblée Générale Extraordinaire – Modifications statutaires - **Vote n°1**
- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire et allocution des personnalités
- Adoption du PV de l'AG du 31-05-2023 – **Vote n°2**
- Election complémentaire au Conseil d'Administration (1^{er} tour) - **Votes n°3 et n°6** (si nécessaire)
- Présentation des budgets 2024 et 2025 – **Votes n°4 et n°5**

Le Président **Hugo ANEST** remercie tous les délégués présents, Présidents de comités départementaux, invités, licenciés et salariés de la Ligue.

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Suite à une 1^{ère} convocation infructueuse le 31-05-2023, le Président **Hugo ANEST** informe les délégués que cette assemblée peut valablement délibérer et ce, sans quorum.

Les documents statutaires avec propositions de modifications ont été envoyés à chaque délégué.

Récapitulatif des principales propositions de modifications statutaires 2023			
	Article concerné	Proposition de modification	Commentaire
1	Article S 1.2	<i>Selon des modalités prévues dans le règlement général de la Ligue</i>	Ce règlement général n'existe pas, cette mention est supprimée
2	Article S 2.1	<i>et obligatoire pour tous les adhérents des associations affiliées</i>	Rappel de l'obligation de licence pour les membres des associations affiliées
3	Article S 3.2	<i>Nul ne peut être délégué de plusieurs comités ni être à la fois délégué des licenciés individuels et délégué d'un comité.</i>	Pas de possibilité de cumuler les mandats de délégués
4		<i>Hors licences non annuelles et titres de participation</i>	Les licences estivales et autres titres de participation ne sont pas comptabilisés pour le décompte des délégués (article 1.7.6 des statuts fédéraux)
5	Article S 3.3	<i>Sur décision du Conseil d'Administration, l'assemblée générale peut se réunir, délibérer ou voter à distance...</i>	Possibilité d'organiser une AG Ligue en distanciel ou en sur un format mixte le cas échéant (même proposition pour les CA -article S 4.4- et les Bureaux -article S 5.4-)
6		<i>sauf accord exprès de l'assemblée générale</i>	Possibilité de voter à main levée sur les personnes si accord de l'AG
7		<i>L'abstention, et les votes blancs et nuls ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité</i>	Clarification des suffrages pris en compte dans le calcul de la majorité
8	Article S 4.5	<i>Le mandat du Conseil d'Administration expire, au plus tard, le 31 décembre qui suit les Jeux Olympiques d'été</i>	Alignement sur les dates fédérales (à ce jour les Ligues renouvellent leurs instances avant la fédération)
9	Article S 5.1	<i>prend toutes les décisions qui ne sont pas du ressort du Conseil d'Administration</i>	Ne pas bloquer le fonctionnement des instances
10	Article S 5.2	<i>En cas de vacance de poste [...], et lorsque le nombre de membres est inférieur à 6, il est procédé au remplacement des membres manquants lors du prochain CA</i>	ne pas bloquer le fonctionnement du bureau en cas de vacance de 1 ou 2 postes
12	Article S 9.2	<i>Le budget de l'année (n+1) doit être proposé à l'assemblée générale n pour approbation.</i>	Le budget est présenté pour décision

Questions / commentaires / précisions :

- Le déroulement d'AG en distanciel est très utile pour des AG à vocation de modifications statutaires par exemple, courtes et qui nécessitent un quorum élevé (50% des délégués représentant 50% des voix dans le cas d'AGE). A été conservée l'obligation de tenir une AG en présentiel par an.
- L'obligation de licenciation pour tous les membres d'un club affilié est déjà présente dans les statuts fédéraux. Dans les cas particuliers des pratiquants en situation de handicap, cela passera des avenants à la convention nationale permettant par exemple d'accepter des licenciés des fédérations concernées sur nos manifestations.

- La mention qui permet au Bureau de prendre toutes les décisions qui ne sont pas du ressort du CA doit permettre de ne laisser aucun vide dans nos délibérations, la liste des prérogatives des instances (CA, Bureau) étant déjà définie dans les statuts actuels.

Vote n°1 : Proposition de modifications statutaires 2023

- Résultat du vote : Pour : 118 / Abstentions : 3 / contre : 1

Les modifications statutaires sont adoptées

Hugo ANEST remercie l'assemblée et annonce la clôture de cette AGE.

Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire :

Le Président **Hugo ANEST** informe l'assemblée que 41 délégués (45,5%) représentant 122 voix (47,3%) sont présents. Conformément à l'article 3.3 des statuts de la LIFB imposant un quorum de 25% des délégués représentant 25% des voix, cette Assemblée Générale peut valablement se tenir.

En introduction, **Hugo ANEST** soumet au vote le projet de compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31-05-2023.

Vote n°2 : Proposition de PV de l'Assemblée Générale LIFB du 31-05-2023

- Résultat du vote : Pour : 119 / Abstentions : 3

Le PV de l'Assemblée Générale LIFB du 31-05-2023 est adopté

Élection complémentaire au Conseil d'Administration de la LIFB :

4 postes sont à pourvoir pour compléter l'instance :

- 2 postes féminins
- 1 poste masculin
- 1 médecin

1 candidature a été réceptionnée par les services de la Ligue dans les délais impartis (réception des candidatures avant le 04-12-2023 à 17h00) :

- **Mme Cécile RONGET** (US CRÉTEIL -94-)

Michel PREVOT, responsable de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) annonce que cette candidature a été examinée et jugée recevable, sur le fond et sur la forme. Cette candidature est donc soumise au vote de l'Assemblée.

Cécile RONGET prend la parole et présente son parcours de bénévole et les motivations qui la poussent à candidater.

Hugo ANEST propose, pour simplifier les opérations logistiques, de procéder à un vote à main levée sauf si un délégué s'y oppose.

Vote n°3 : Candidature de **Cécile RONGET** au Conseil d'Administration de la LIFB

- Résultat du vote : Pour : 122

Cécile RONGET est désormais membre du Conseil d'Administration de la LIFB.

Présentation des budgets 2024 et 2025 :

Tous les documents techniques ont été envoyés aux délégués. **Matthieu RIOLLIER** présente la méthodologie et les objectifs de chaque secteur. Les VP et salariés en charge des secteurs ont été associés sur les différentes phases de construction.

Les points majeurs à retenir :

- Licences / affiliations : augmentation du timbre en 2023 et du nombre de joueurs (+4% en 2024, +1,5% en 2025)
- Masse salariale : l'équipe est stable mais une augmentation de la masse salariale est à prévoir (augmentations conventionnelles, charges patronales) : +5% en 2024, +3,5% en 2025
- Subventions :
 - o Aides à l'emploi : 4 conventions « ANS Emploi » vont arriver à échéance au cours des 2 prochains exercices (2 en 2024 et 2 en 2025) avec une perte de 40K€ environ sur 2 ans,
 - o Une baisse des subventions (région, ANS actions) est budgétée
 - o La sortie du pôle espoir de 2 joueurs parabadminton à l'échéance 2025-2026 aura également un impact sur les subventions que nous percevons
 - o Enfin, les aides fédérales sont remises en cause (pôle espoir, part variable du dialogue de gestion) même si nous n'en avons pas tenu compte à date (aucune information officielle).
- Rationalisation des coûts : notre marge de manœuvre ayant diminué en raison de l'augmentation des coûts et du nombre de projets développés, il a été demandé une rationalisation des coûts voire une augmentation de la participation des bénéficiaires (pension pôle espoir, participations stages excellence / perfectionnement).

En conclusion, l'exercice 2024 est présenté avec un déficit de 40K€ correspondant à la mise en œuvre d'actions pour lesquelles des fonds fléchés ont été votés (50^{ème} anniversaire de la LIFB, actions JOP, suivi athlètes haut-niveau parabadminton, accueil ou organisation d'une manifestation parabadminton d'envergure internationale).

L'exercice 2025 prévoit un retour à l'équilibre.

Matthieu RIOLLIER prévient qu'aucune augmentation du timbre ligue n'a été prévue pour 2024-2025 et 2025-2026. Néanmoins, en fonction de la situation fédérale et des éventuelles coupes budgétaires opérées par la FFBaD, il n'est pas impossible que les prochaines AG de la LIFB soient sollicitées pour voter un budget rectificatif 2025 et/ou une augmentation du timbre pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026.

Conformément au vote de l'AG du 31-05-2023, les fonds propres (579.121,64€) de la LIFB se répartissent de la manière suivante :

- Les fonds propres sans droit de reprise : 300 000€.
- Les réserves ont été scindées en deux :
 - o Réserves non affectées pour un montant de 149 121.64 €
 - o Réserves affectées à des projets associatifs, d'un montant de 130 000 €, se décomposent de la façon suivante :
 - Projet fonds de relance des clubs pour 5 000 € (pack affiliation)
 - Projet achat de structures et matériel d'animation pour 30 000 €
 - Projet missions autour des JO 2024 pour 45 000 €
 - Projet organisation d'un évènement parabadminton de haut-niveau pour 25 000 €
 - Projet accompagnement d'un athlète haut-niveau en parabadminton pour 10 000 €
 - Projet 50ème anniversaire de la Ligue pour 15 000 €

Budget LIFB Années 2024 et 2025		2022		Budget 2023		Prév. 2023		Budget 2024		Ecart / Prév 2023		Budget 2025		Ecart / Budget 2024	
										€	%	€	€	€	%
Instances	269 518 €	305 450 €	322 293 €	349 830 €	27 537 €	9%	359 083 €	9 253 €	3%						
Haut-Niveau	-231 063 €	-195 700 €	-212 430 €	-225 382 €	-12 952 €	-6%	-239 877 €	-14 495 €	-6%						
Diversité des Pratiques	-2 125 €	-24 600 €	-21 726 €	-44 820 €	-23 094 €	-106%	-19 104 €	25 716 €	57%						
Opérations Sportives	-37 101 €	-39 300 €	-31 056 €	-30 292 €	764 €	2%	-31 327 €	-1 034 €	-3%						
Formation	-22 987 €	-8 900 €	-24 467 €	-25 942 €	-1 475 €	-6%	-25 375 €	567 €	2%						
Com / Promotion	-54 583 €	-36 950 €	-47 306 €	-63 790 €	-16 484 €	-35%	-43 401 €	20 390 €	32%						
Résultat	-78 340 €	- €	-14 691 €	-40 396 €	-25 705 €		0 €	40 396 €							

1974  2024
BADMINTON
Île-de-France

Vote n°4 : Proposition de budget 2024

- Résultat du vote : Pour : 112 / Abstentions : 10

Le budget 2024 est adopté.

Vote n°5 : Proposition de budget 2025

- Résultat du vote : Pour : 109 / Abstentions : 13

Le budget 2025 est adopté.

Hugo ANEST remercie tous les délégués, présidents de comité et membres du CA présents. Il associe également les salariés qui sont majoritairement présents.

L'Assemblée Générale est clôturée.

Synthèse du relevé des votes :

Vote	Objet de la décision	Vote
Vote n°1	Modifications statutaires 2023	VALIDÉES (118 pour – 3 abstentions – 1 contre)
Vote n°2	Proposition de PV de l'AG du 31-05-2023	VALIDÉE (119 pour – 3 abstentions)
Vote n°3	Candidature de Cécile RONGET au CA de la LIFB	VALIDÉE (122 pour)
Vote n°4	Proposition de budget 2024	VALIDÉE (112 pour – 10 abstentions)
Vote n°5	Proposition de budget 2025	VALIDÉE (109 pour – 13 abstentions)